

**COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE
RÉUNION PLÉNIÈRE**

**CONSEIL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
(CCTDC)
16 JUILLET 2015 À AVIGNON**

Participants présents : :

Mme Fleur Pellerin, Ministre de la culture et de la communication

Pour l'AMF, Mme Anne Genevard
Pour l'AMGVF, M. Olivier Bianchi
Pour l'AMRF, Mme Marie-Jeanne Beguet
Pour l'ARF, M. Jean-Jack Queyranne
Pour la FNCC, M. Philippe Laurent

Pour le ministère de la culture et de la communication,
MM.

Christopher Miles, secrétaire général, Vincent Berjot, directeur général des patrimoines, Michel Orier, directeur général de la création artistique, Nicolas Georges, directeur du livre et de la lecture, et Mme Laurella Rinçon représentant le délégué général à la langue française et aux langues de France.

Mmes Véronique Chatenay-Dolto, DRAC Ile-de-France et Marie-Christiane De La Conté, DRAC Nord-Pas-de-Calais et M. Arnaud Littardi, DRAC Aquitaine
M. Antoine-Laurent Figuière, chef du département de l'action territoriale et Mme Valérie Petillon-Boisselier, cheffe adjoint du département de l'action territoriale

Au titre des personnalités qualifiées, M. Jean-Pierre Saez, directeur de l'observatoire des politiques culturelles.

Au titre des personnes invitées par la Ministre, Mme Sylvie Robert, sénatrice d'Ile-et-Vilaine.

Etaient aussi présents, pour le cabinet de la ministre : M. François Romaneix, directeur adjoint du cabinet de la ministre de la culture et de la communication, Mme Nicole da Costa, conseillère spéciale chargée du développement culturel des territoires, de l'action éducative et des pratiques culturelles et artistiques, et M. Nicolas Vignolles, conseiller parlementaire

* *

En introduction, **la Ministre** remercie l'ensemble des participants présents à cette seconde

réunion plénière du CCTDC qu'elle a le plaisir de présider. Elle rappelle qu'elle est très attachée au CCTDC qui incarne le fait que la culture est une responsabilité historiquement partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales, qu'elle contribue à rassembler les gens et à lutter contre les doutes, tout comme à développer l'attractivité des territoires.

Pour cette nouvelle réunion plénière, elle propose d'aborder plusieurs sujets : le projet de loi liberté de création, architecture et patrimoine ; la réforme territoriale et la gouvernance des politiques culturelles territoriales ; et enfin les équipements de proximité que sont les bibliothèques et les conservatoires, et qui concernent les collectivités territoriales au premier chef.

La Ministre rappelle que le Gouvernement a fait le choix politique de la culture, qu'elle porte avec détermination, et que depuis la réunion de novembre dernier, elle a ainsi porté un certain nombre d'actions qui ont permis de faire avancer concrètement les politiques culturelles et à créer un nouveau contexte serein et favorable :

- en maintenant puis augmentant le budget de la Culture, dans le contexte de réforme de fortes contraintes budgétaires qui concernent l'ensemble des institutions publiques ;
- en étant au côté des collectivités qui font le même choix par la mise en œuvre des pactes culturels qui touchent d'ores et déjà 3,5 millions d'habitants et permettent de maintenir 300 M€ de dépenses culturelles des collectivités.
- en répondant à la crise de l'intermittence grâce notamment à l'adoption de l'article 20 du projet de loi de modernisation sociale qui a permis de rétablir la confiance. Les négociations de branche ont été ouvertes avec François Rebsamen le 4 juin dernier. La Ministre invite les collectivités territoriales à préparer avec son ministère la conférence pour l'emploi qui se tiendra les 15 et 16 octobre prochain dans le cadre d'un groupe de travail du CCTDC auquel participera Jean-Paul Guillot ;
- en déposant au parlement le projet de loi relative à la liberté de création, de l'architecture et du patrimoine, qui concerne aussi les collectivités, et dont les grands principes sont liberté, transparence, protection et simplification
- en organisant les Assises de la jeune création et en proposant des mesures concrètes à son issue pour la jeunesse.

Convaincue que le CCTDC est un lieu approprié pour construire ensemble des politiques culturelles renouvelées et adaptées, la Ministre invite les collectivités à contribuer activement au débat sur l'évolution des politiques culturelles.

La Ministre cède la parole aux membres du CCTDC pour un premier tour de table.

Philippe Laurent (FNCC) rappelle l'attachement de sa fédération au CCTDC, le fait que Etat et collectivités construisent ensemble les politiques culturelles depuis les années 1980, que les DRAC jouent un rôle majeur dans les territoires. Il souhaite que ce travail commun soit poursuivi et amplifié.

Annie Genevard (AMF) reprend les propos de la lettre que le président de l'AMF vient d'adresser à la Ministre, à la suite de son discours devant le Conseil national des professions du spectacle (CNPS) réuni le 1^{er} juillet, disant qu'il n'est pas responsable de stigmatiser les collectivités qui font des choix budgétaires qui ne sont pas que des choix politiques ou idéologiques, notamment les petites villes, et que l'Etat est à l'origine des difficultés actuelles des collectivités par la diminution des dotations de l'Etat et par l'augmentation de leurs charges en raison de cette politique, comme la réforme des rythmes scolaires. L'AMF prend

acte du dispositif des pactes culturels mais considère qu'ils ne sont pas une réponse à ces difficultés.

Olivier Bianchi (AMGVF) considère, pour sa part, que la situation budgétaire des collectivités est très compliquée et demande un diagnostic plus précis de la situation pour distinguer ce qui relève du choix budgétaire ou politique. Les pactes culturels montrent que certains élus font le choix de la culture. Dans cette période complexe pour les collectivités, le CCTDC doit être renforcé, tout comme les DRAC doivent être maintenues dans leurs implantations tant leur rôle de vigie est important. A défaut de la création par la loi NOTRe de « commissions culture » obligatoires au sein des CTAP, le ministère de la culture et de la communication a un rôle à jouer pour mettre la culture au centre des débats. Il propose l'organisation d'assises de la culture : un nouveau cycle de décentralisation doit s'écrire avec les professionnels, les élus, l'éducation nationale, l'éducation populaire, etc.

Jean-Jacques Queyranne (ARF) exprime la déception de son association sur la loi NOTRe qui a été une occasion manquée pour la culture. Le projet de loi culture est une nouvelle opportunité. La reconnaissance de la liberté de création est une réponse au risque d'intervention du politique dans la production artistique et culturelle au nom d'un supposé « élitisme » de la culture . Il en appelle à un discours fort du ministère car la baisse des budgets met tout d'abord en péril les équipes artistiques. De son point de vue, l'article 2 du projet de loi devrait être réécrit. Sur le volet patrimoine du projet de loi, la simplification prévue des zones protégées est une bonne chose mais les collectivités sont inquiètes du risque de désengagement de l'Etat dans l'expertise. De la même manière, le projet de loi lui semble aller dans le bon sens en reconnaissant le caractère public des collections des FRAC, en alignant le statut des élèves des établissements culture sur le droit commun. Il appelle le ministère à faire preuve d'imagination pour l'organisation de ses services en région face au risque de « préfectorisation ».

Marie-Jeanne Beguet (AMRF) indique qu'il ne faut pas sous-estimer les conséquences de la baisse des financements de l'Etat aux collectivités et le fait qu'elles font des choix contraints. Elle demande à veiller à l'égalité des territoires dans la mise en œuvre du projet de loi culture et rappelle l'importance économique de la culture.

En réponse à la proposition d'Olivier Bianchi, **la Ministre** évoque son souhait de lancer un grand chantier de réflexion à la rentrée sur le sens, les missions et les politiques du ministère qui s'organiserait dans toutes les régions, en s'appuyant sur les DRAC et en mobilisant les collectivités territoriales. Les conditions et modalités de ce chantier ne sont pas encore arrêtées, mais elle estime que le CCTDC doit contribuer activement à cette réflexion.

S'agissant du projet de loi culture, la Ministre rappelle que le projet englobe la quasi-totalité des champs d'action du ministre et souligne deux points majeurs : un élément de principe, à savoir la réaffirmation de la liberté de création et de programmation d'une part et un élément pragmatique, puisque le projet de loi répond à des préoccupations concrètes d'autre part. le projet de loi culture est une loi de simplification qui ne renonce pas à l'exigence des principes de la culture, et qui ne remet pas en cause la présence de l'Etat dans les territoires.

Jean-Pierre Saez (Observatoire des politiques culturelles) intervient en indiquant qu'il constate sur le terrain un manque de repères, de dynamique coopérative, un sentiment d'affaiblissement de la volonté politique. Le ministère a le rôle particulier de protéger et promouvoir la culture. Le projet de loi culture et les droits culturels reconnus dans la loi

NOTRe en sont des réponses fortes. Il s'interroge sur l'articulation entre l'observatoire de la création et des diversités créé par le projet de loi culture et les outils existants, dont l'observatoire des politiques culturelles.

Pour **la Ministre**, la coordination entre les observatoires est indispensable mais tous doivent répondre au besoin de mesurer l'action publique et ses résultats, et de permettre une compréhension plus fine des enjeux et des besoins. En écoutant les différentes interventions, la Ministre est d'autant plus convaincue qu'il est aujourd'hui nécessaire d'écrire une nouvelle page du ministère, que la culture doit être davantage inclusive, et l'offre culturelle connue de tous et accessible par tous. La réponse à cette urgence se traduit, par exemple, par le fait que le ministère vient de créer un diplôme de hip-hop près de 30 ans après l'émergence de cette forme artistique.

Sur la gouvernance territoriale, la Ministre note que plusieurs initiatives locales existent et fonctionnent bien, comme en Rhône-Alpes, en Pays de la Loire ou encore en Bretagne, qui permettent d'organiser la concertation et la discussion entre les différents acteurs. Si la loi NOTRe n'a pas rendu obligatoire les commissions culture, elle rappelle que rien n'empêche qu'elles se constituent au sein des CTAP, et que sur ce point, les collectivités doivent rester mobilisées. Elle estime toutefois qu'il est nécessaire d'inventer une réponse commune pour tous les territoires qui n'emprunterait pas forcément la voie législative : les Préfets pourraient par exemple réunir l'ensemble des collectivités et les acteurs culturels deux fois par an pour débattre des politiques culturelles.. Au niveau national, elle propose qu'une réflexion s'engage à l'automne pour faire évoluer le CCTDC avec une reconnaissance réglementaire.

Philippe Laurent (FNCC) se réjouit de la reconnaissance par l'Etat des expressions artistiques récentes, à l'instar de ce que font les collectivités. Le projet de loi culture est un projet englobant qui présente toutefois le risque d'exclure certains pans des politiques culturelles comme l'enseignement artistique, les CEPI ou les CAUE qu'il faut traiter par ailleurs. Sur le volet patrimonial du projet de loi, il rappelle qu'il y a une grande inquiétude sur la pérennité de la relation entre les ABF et les maires.

Pour **Olivier Bianchi (AMGVF)**, des réponses restent attendues sur l'enseignement spécialisé, sur le statut des professeurs des écoles d'art qui n'est pas un sujet anodin budgétairement pour les collectivités territoriales. Sur les questions patrimoniales, les collectivités craignent un transfert de compétence sans transfert de moyens.

Annie Genevard (AMF) indique que son association souscrit aux articles 1^{er} et 2 du projet de loi mais s'interroge sur leur mise en œuvre et appelle l'attention de la ministre sur la nécessité d'observer un développement équitable des territoires, sur les craintes générées par l'article 14 (emplois publics), par les cités historiques (désengagement Etat, moindre protection, retrait des ABF isolant les maires, transfert de charges). Elle regrette par ailleurs que le projet de loi culture ne reconnaisse pas les services locaux archéologiques.

La Ministre intervient sur le volet patrimoine du projet de loi pour rassurer l'ensemble des membres du Conseil sur la réforme des zones de protection du patrimoine et sur le rôle des ABF : le projet de loi ne remet en question l'engagement de l'Etat ni le degré de protection du patrimoine. La création des « cités historiques » est une mesure de simplification qui permet de mettre fin à la superposition, sur un même territoire, de règles d'urbanisme dispersées, et de meilleure compréhension par les citoyens. Cette nouvelle catégorie permettra par exemple

d'éviter que les ZPPAUP non transformées en AVAP au 15 juillet 2016 ne disparaissent et par conséquent la disparition de plusieurs centaines de secteurs protégés. La création des « cités historiques » reste de la compétence de l'Etat, et l'accord de l'ABF restera obligatoire pour toute autorisation de travaux. Le soutien technique et financier de l'Etat pour l'élaboration des PSVM est inscrit dans la loi. Sur toutes ces questions techniques et complexes, une note sera adressée prochainement aux associations d'élus pour répondre à toutes leurs interrogations et inquiétudes.

La Ministre introduit le dernier point à l'ordre du jour, plus particulièrement sur les bibliothèques en invitant Sylvie Robert à faire un point d'étape sur la mission qu'elle lui a confiée. Elle rappelle son ambition pour faire évoluer ces lieux culturels de proximité très importants, notamment leurs horaires d'ouverture. Des discussions sont en cours sur l'évolution de la DGD bibliothèque dans le cadre du PLF 2016.

Sylvie Robert annonce qu'elle remettra prochainement à la ministre son rapport sur les horaires d'ouverture des bibliothèques. Elle indique que ses réflexions l'amènent à préconiser d'ouvrir « mieux » les bibliothèques ce qui pourra se traduire par ouvrir « plus » pour un certain nombre d'entre elles. Elle a constaté que les territoires ne vivent pas au même rythme et qu'ils n'offrent pas les mêmes possibilités de mobilité à leurs habitants : les réponses à cet enjeu seront donc diversifiées. Les bibliothèques sont un lieu emblématique de diversité, de liberté, d'accès à la connaissance et de transmission des savoirs : leur évolution doit passer par :

- une adaptation aux usages, les professionnels étant en manque de repères face aux nouvelles pratiques ;
- le respect des conditions de travail des agents y travaillant, l'évolution du statut de la fonction publique territoriale pouvant faciliter les choses ;
- l'amélioration de la qualité du service public.

Les DRAC devront accompagner cette évolution, la demande d'ingénierie étant extrêmement forte localement.

La Ministre la remercie pour cette présentation et rappelle sa conviction que les bibliothèques doivent être le point d'ancrage culturel sur les territoires.

La Ministre propose qu'une nouvelle réunion plénière du CCTDC se tienne d'ici la fin de l'année, remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et lève la séance.

* *